

PARIS-CANADA

Organe Hebdomadaire des Intérêts Canadiens & Français.

ABONNEMENTS

PRIX DU NUMÉRO : 25 centimes (5 centins) | ABONNEMENTS : Un an, 12 fr. 50 (\$ 2.50)

Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR
Maurice O'REILLY, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

DIRECTEUR : HECTOR FABRE

BUREAUX, 10, rue de Rome, Paris

ON S'ABONNE

À MONTRÉAL : Fabre et Grave.
À QUÉBEC : S. Marcotte.
À LONDRES : Canadian Government Offices
17, 19, 21, street, S.W.
À GENEVE : Journal La Tribune.
À BRUXELLES : à l'Office de publicité Lebegue et C^{ie}

SOMMAIRE

Au Labrador. — Nouvelles du jour. — Les Canadiens à Paris. — Echos. — Les débuts d'un régime (suite).

Au Labrador

Il y a deux ans, une Compagnie se formait en Angleterre pour construire un chemin de fer de Québec au Labrador. Au début, l'entreprise excita l'intérêt du public, mais bientôt l'oubli se fit autour du projet. La Compagnie, pourtant, ne restait pas inactive. Elle avait envoyé un ingénieur habile, M. Palmer, explorer toute la rive droite du fleuve, de Québec au détroit de Belle-Isle.

La mission de M. Palmer consistait à s'assurer de la possibilité de construire le chemin et de l'existence d'un port convenable pour en faire le point terminus de la ligne. Après avoir parcouru le pays en tout sens, M. Palmer a fait un rapport entièrement favorable à l'entreprise. Parlant à un journaliste, il dit :

La route choisie pour le chemin est pratiquement plane. Le meilleur port comme terminus est celui de Marnham, situé dans le passage St-Louis, à environ soixante milles du détroit de Belle-Isle. De ce port, qui est libre de glaces huit mois de l'année, j'ai découvert une vallée conduisant à la plaine de Natashquan. De là, la route se continue à quelques milles du rivage, à cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer, et s'étend jusqu'à plus de deux cents milles, à la tête de la baie des Sept-Iles, d'où elle continue de nouveau en ligne droite jusqu'au Saguenay, à Chicoutimi. A cet endroit, le chemin de fer du Labrador pourrait se raccorder au chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean.

Le tracé serait de huit cent cinquante milles et on pourrait construire la ligne en dix-huit mois. Il faut remarquer que Marnham est un port naturel, protégé de tous côtés, excepté au sud-est. Comme il est à proximité des vapeurs océaniques qui passent, il offre une route facile pour les passagers, comme pour le fret rapide.

Par le chemin de fer du Labrador, le trajet de Chicago à Liverpool serait réduit de deux jours et demi au moins.

NOUVELLES DU JOUR

On assure que M. Gladstone a promis à Lord Aberdeen, qui a visité plusieurs fois le Canada, la succession de Lord Stanley de Preston qui abandonnera les fonctions de Gouverneur-Général l'été prochain.

La rentrée de Lord Roseberry aux affaires étrangères est particulièrement bien accueillie dans le monde colonial auquel il a donné une preuve de sa sympathie en acceptant la présidence de l'Association de la Fédération Impériale, qui est, de la part des politiques anglais, non une conception pratique, mais une manifestation d'attachement et d'intérêt pour les colonies.

Le nouveau ministre des colonies, lord Ripon est, comme on sait, catholique.

Le Canada est représenté au Congrès des chemins de fer à Saint-Pétersbourg par sir Charles Tupper, haut commissaire du Canada à Londres. M. C. F. Just accompagne sir Charles à titre de secrétaire.

Le marquis Visconti Venosta, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, a été choisi comme arbitre italien dans la question des pêcheries de la mer de Behring.

La réunion annuelle de l'Association médicale d'Angleterre a été présidée cette fois par le docteur Hingston, de Montréal, dont le discours d'ouverture a été fort apprécié. C'est la première fois, croyons-nous, que l'honneur de présider aux délibérations est dévolu à un membre de la profession médicale venant des colonies. Le docteur Hingston, qui a été successivement président de l'Association médicale du Canada, président du Collège des médecins et chirurgiens etc., s'en est tiré avec grand honneur.

LES CANADIENS A PARIS

Inscrits au Commissariat général du Canada, à Paris, 10, rue de Rome :

L'abbé E. A. Côté, Montréal, à Reims.
M. John W. Mc Cullough, avocat, Toronto, 1, rue de Provence.
M. Walter Drake, Montréal, 3, rue Saint-Didier.
Miss Porter, Montréal, 3, rue Saint-Didier.
M. Jules Kévoack, Québec, Hôtel de Bretagne.
Docteur Hingston, Montréal, Hôtel du Louvre.
M. W. Hingston, Montréal, Hôtel du Louvre.
L'abbé L.-W. Leclair, vice-recteur du collège canadien, à Rome, séminaire d'Issy.
Rev. Père Grenier, O. M. I., rue Saint-Pétersbourg, 26.
Le chevalier F. Kévoack, échevin de Québec, hôtel de Bretagne.
M. Hugh Sutherland, Winnipeg, 30, rue de Bassano.
M. George R. R. Cockburn, M. P. Toronto, Hôtel Normandy.

ÉCHOS

Le dernier roman de M. Ch. D'Héricault, *Mademoiselle Sous-Pliocène*, a été accueilli, comme ses aînés, avec la plus grande faveur, par le public d'élite dont le suffrage consacre les succès de bon aloi. C'est une œuvre attachante entre toutes dans cette série, aujourd'hui considérable, d'études fines et fortes que nous devons à la brillante imagination, au don d'observation mondaine et humaine, du charmant écrivain.

Les romans de M. D'Héricault forment, pour les esprits délicats et les cœurs honnêtes une lecture aussi saine qu'intéressante. Nous aimerions à les voir en toutes les mains au Canada. Ils semblent avoir été écrits tout exprès pour être lus dans notre pays. Ils redtent avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs de la bonne société française. On y puisera une conception juste de ce qu'elle est, en même temps qu'on y goûtera toutes les grâces d'une forme achevée, d'un style délicieux.

Le croiseur *Aréthuse*, portant le pavillon du contre-amiral d'Abel de Libran, commandant en chef de la division légère de l'Atlantique, et l'avisos le *Hussard*, sont arrivés à Québec, le 16 Août.

En 1881, le Canada avait 7,260 milles de chemins de fer en opération et en 1891, 14,009.

L'année dernière, les recettes de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique se sont élevées à \$ 18,672,174. Bénéfices nets : \$ 7,134,040.

Même année, les recettes de la Compagnie de chemin de fer dite du Grand Tronc ont été de \$ 17,423,860. Bénéfices nets : \$ 4,802,381.

M. Courtney, le sous-secrétaire aux finances, de retour d'Angleterre où il a été négocier le nouvel emprunt de trois pour cent, a dit que le crédit du Canada n'avait jamais été meilleur à Londres, ainsi que celui de la Compagnie du Pacifique.

Les débuts d'un régime

Mais voici que se produit au sein des colonies anglaises un mouvement inattendu. Les descendants des Puritains, élevés dans un esprit d'indépendance singulier, impatientés de toute contrainte, songent à se séparer de la mère patrie. Dotées dès leur origine d'assemblées législatives qui leur ont appris de bonne heure l'art de se gouverner, ces colonies veulent se servir de leur force pour priver du même coup la couronne anglaise de toutes ses possessions américaines, anciennes et nouvelles. La cour de Saint-James va bientôt comprendre qu'elles ne l'ont poussée à la conquête du Canada que pour leur bénéfice. Dans ce jeu des événements qui ont marqué la dernière partie du XVIII^e siècle, l'Angleterre et la France, qui va venir au secours des révoltés, semblent l'une et l'autre inconscientes du rôle qu'elles jouent ; seuls les colons américains, avec une foi et une habileté puniques, savent où ils vont ; ils donnaient dès lors un exemple de cette finesse de plus ou moins bon aloi qui a marqué depuis, toutes leurs relations internationales.

Le cours des événements force donc l'Angleterre à modifier sa politique, ou du moins à ajourner son plan d'unification. Carleton (1774) demande au bureau colonial de rendre les lois françaises aux Canadiens et d'apporter quelque tempérance aux rigueurs administratives. C'est urgent, si la métropole veut se concilier le bon vouloir de ses nouveaux sujets, exposés aux tentations des insurgés américains qui, après avoir, la veille, réclamé contre eux des mesures répressives, leur font maintenant des offres d'amitié. La métropole écoute les sages avis de Carleton et diminue les vexations dont nos ancêtres étaient l'objet depuis la conquête.

L'Acte de Québec (1774), que nous valut l'intervention de Murray et de Carleton, nous rendait les lois françaises ; c'était l'unique concession, car le conseil législatif, qu'il continuait en lui donnant une majorité anglaise des deux tiers, lorsque la population totale du pays ne comptait qu'un Anglais sur cent cinquante habitants, nous était hostile. Les Canadiens surent cependant s'en servir habilement pour faire connaître leurs griefs

au roi. S'ils ne pouvaient en obtenir justice, au moins le forçaient-ils, en présentant des amendements aux résolutions de l'exécutif, à consigner de façon à les rendre publiques leurs plaintes et doléances, car les procès-verbaux de ce corps étaient transmis à Londres. Il est à remarquer que, pendant les cinquante premières années du régime anglais, les gouverneurs, à quelques exceptions près, s'efforcent de nous retirer les concessions du bureau colonial. Haldimand, le successeur de Carleton (1776) n'y manqua pas. Sans son intolérable tyrannie, l'Acte de Québec aurait pris aux yeux des nouveaux sujets les proportions d'un immense acte de justice. La liberté de conscience, les lois françaises, l'usage de leur langue dans les documents officiels, que pouvaient désirer de plus les Canadiens habitués à l'arbitraire du régime français ? Ce sont les mesures vexatoires qui poussèrent dès lors les plus éclairés d'entre eux à réclamer une plus large participation au gouvernement du pays. Sans doute, ils devaient demander cette réforme tôt ou tard, car il est de l'essence de la nature humaine d'aspirer au progrès, à l'amélioration de sa condition, et ils ne pouvaient tarder à comprendre toutes les ressources que leur offrait la constitution anglaise pour combattre les projets de leurs ennemis. « Ils seront sujets du roi », avait répondu, lors de la capitulation de Montréal, Amherst à Vaudreuil, qui lui demandait de laisser aux vaincus les lois françaises. Les Canadiens veulent se prévaloir de cette parole qui comportait un sens comminatoire dans la bouche du général anglais. Si cette qualité leur rappelle les déchirements de la séparation, les humiliations de la conquête, elle leur promet comme compensation des privilèges précieux, et ils se promettent d'en profiter. Ils seront sujets anglais, non pas comme l'entendait Amherst, mais sujets anglais, maîtres de leurs destinées, appelés à se gouverner eux-mêmes. Pour fortifier leurs réclamations, ils ne cessent de rappeler leur loyauté à la couronne anglaise. Que serait devenu Carleton, si les appels du congrès et de ses alliés avaient trouvé de l'écho sur les rives du Saint-Laurent ? Haldimand et ses séides faisaient peu de cas de ces services, mais à Londres on sut reconnaître que si l'*Union Jack* flottait encore sur les murs de Québec, la Grande-Bretagne le devait à la vaillance, à la fidélité des vaincus des plaines d'Abraham.

Pitt, Fox, Burke, tout ce que le Parlement anglais comptait d'hommes à vues larges, comprirent qu'il fallait une politique de conciliation à l'égard des Canadiens pour sauver la situation et conserver cette colonie acquise au prix de tant d'années de luttes sanglantes. Fox faisait bien connaître le mobile de la politique anglaise en cette occurrence, lorsqu'il disait : « Nous avons une colonie (le Canada) aspirant à la liberté et qui promet

de prendre un grand développement ; il est essentiel que ses habitants ne voient rien ailleurs de nature à exciter leur envie. Le Canada sera conservé à la Grande-Bretagne par la volonté de ses habitants, et il ne pourrait l'être autrement. Ses habitants doivent sentir que leur position n'est pas moins bonne que celle de leurs voisins. Je désire que cette colonie n'ait rien à envier à aucun des domaines du roi. » Que de vérités en quelques mots, et quel sens politique que celui de Fox ! Et la plupart de ces vérités ne sont-elles pas d'une application de tous les jours ici, au Canada ? Ce n'est pas le seul enseignement que nous ont légué les hommes d'Etat anglais de cette époque. Vingt ans plus tôt, lorsque les premières pétitions des Canadiens arrivaient aux pieds du trône, lorsque les conseillers de Georges III songeaient à nous rendre nos lois, le procureur général Wedderburne écrivait dans un rapport au roi (6 décembre 1772) : « Est-il permis de dire — parce que le traité de Paris ne contenait qu'une promesse vague relativement à l'exercice de la religion catholique au Canada — est-il permis de dire qu'en vertu du droit de conquête, le vainqueur peut imposer aux nouveaux sujets les lois qu'il lui plaît ? Cette proposition a été soutenue par quelques avocats qui n'ont pas su faire la distinction entre la force et le droit ? »

En présentant l'Acte de 1791 au Parlement, Pitt exprimait l'espoir que cette mesure, qui nous donnait, avec le Conseil législatif, une Chambre d'assemblée et qui partageait le Canada en deux provinces, mettrait fin aux divisions entre les Canadiens et les Anglais. Malheureusement, il n'en devait pas être ainsi, car l'exécutif, aidé du Conseil, où l'élément oligarchique était prépondérant allait essayer, fidèle à ses traditions, de nous reprendre ce que l'Angleterre nous accordait. La lutte recommença dès les premiers jours, pour ne se terminer qu'en 1838, au milieu de la tourmente révolutionnaire. Le statut de 1791 constituait cependant un grand progrès, car il nous fournissait une arme puissante en nous accordant jusqu'à un certain point le contrôle des subsides.

Il est intéressant de suivre les premiers pas de nos ancêtres dans la voie, nouvelle pour eux, du gouvernement populaire. On s'attend à les voir trébucher au moindre obstacle, mais il n'en est rien. Leurs débuts feraient croire à de l'expérience chez eux ou à une intuition du régime parlementaire, tant ils s'avancent avec sûreté. Comme d'instinct, ils saisissent l'agencement des différents rouages de la machine. On dirait des parlementaires sortis de la Chambre des Communes. Il y a quelque chose de touchant par sa simplicité dans l'attitude du premier orateur de la chambre, M. Panet, qui réclame le privilège de s'exprimer « dans la langue primitive de son pays natal, et prie le gouverneur d'accepter la traduction en anglais

de ce qu'il aura l'honneur de lui dire ». C'est là son premier vœu, comme pour bien marquer que les Canadiens tiennent avant tout à conserver la langue de leurs ancêtres. Ce n'est qu'en second lieu que la chambre demande par son agence, « les privilèges et libertés tels qu'ils sont usités dans les Communes de la Grande-Bretagne, notre mère-patrie. »

Un autre fait qui nous frappe, en jetant un coup d'œil sur les procès-verbaux de notre première Chambre d'assemblée, c'est d'y voir figurer les noms d'un nombre fort considérable de députés anglais élus par des collèges français. Est-ce la reconnaissance de nos ancêtres qui se manifestait par ce trait de générosité? Ou bien était-ce calcul de leur part, que de s'associer des hommes qui leur semblaient mieux préparés à faire fonctionner les institutions? Il est hors de doute que, quel que fût leur mobile, c'était une habile tactique, bien que ces députés ne se soient que rarement montrés touchés de ce procédé; mais plus tard elle eut pour excellent résultat de leur créer d'utiles alliés. D'un autre côté, elle leur valut en Angleterre des amis influents, comme MM. Roebuck, Mackintosh et autres qui plaidèrent leur cause dans le parlement anglais.

Deux hommes surtout dominent cette période de notre histoire, MM. Bédard et Papineau. Le premier, type du politique plein de réserve et de prudence, mais que rien n'arrête, ni la crainte de la prison, ni la peur de la mort, lorsque l'injustice a une fois déchainé sa colère; le second porte un nom que son fils rendra le plus célèbre de notre histoire parlementaire, et il est le premier à défendre l'usage de la langue française au parlement. Lorsque M. Grant, appuyé par les autres députés anglais, propose que l'anglais soit la langue officielle, Papineau s'élève contre cette proposition, et la majorité, se rangeant à son avis, pose en principe que les deux langues auront les mêmes droits.

Lorsqu'il fut question de nous accorder la constitution de 1791, de toutes parts s'élevèrent, au Canada et à Londres, de formidables protestations. « Quoi, donner les institutions anglaises à ces descendants de Français! jamais ils ne sauraient les comprendre. » L'histoire a de cruelles ironies, car elle s'est évertuée à démontrer que, dans la grande lutte qui va s'engager de 1791 à 1838, entre le gouverneur, premier ministre de fait, ses conseillers et les députés anglais, d'une part, et les Franco-Canadiens, de l'autre, c'est toujours du côté de ces derniers que se trouvera la justice, et le véritable esprit du droit constitutionnel. C'est en s'appuyant sur les précédents anglais, autorité incontestable pour le gouverneur, qu'ils demandent l'exclusion des juges du parlement, le contrôle de la dépense, la responsabilité à la Chambre des fonctionnaires publics, une distribution plus équitable du patronage. Lorsque Craig,

de sinistre mémoire, se jette à corps perdu dans la lutte, le *Canadien* lui met sous les yeux les passages de la déclaration des droits, lui parle des empiètements de Jacques II et de leurs conséquences. Il cite aussi De Lolme pour lui prouver qu'il viole l'esprit de la constitution et les traditions anglaises. Dès 1805, M. J.-F. Perrault publie un manuel de droit parlementaire; quelques années plus tard, la Chambre d'assemblée vote un crédit pour payer la traduction des quatre volumes anglais: *Hatsell's Precedents*, plus connus par les députés d'alors que par ceux de nos jours. La vie publique absorbe complètement les hommes en vue, les préoccupe comme une obsession. Un souffle de dévouement passe à travers leur existence, qui ne semble avoir de valeur que si elle est consacrée à la patrie. Chacun alors paie de sa personne; la politique est un long enchaînement de sacrifices; les hommes de quelques moyens ouvrent leurs bourses aux plus pauvres; c'est une lutte où se joue toute une existence nationale et tous comprennent la grandeur et l'importance de la cause qu'ils soutiennent. C'est vraiment le parti des patriotes, et la glorieuse appellation qu'ils se donnaient n'était pas une usurpation.

Après quarante ans de combat, ils n'avaient encore rien gagné; toute leur énergie se brisait contre l'entêtement des gouverneurs, soutenus par une faction. C'est elle qui fit sortir une partie des Canadiens de l'agitation constitutionnelle pour les précipiter dans la voie révolutionnaire. Le docteur O'Callaghan, député de Richelieu, mort, il y a quelques années, bibliothécaire de l'État de New-York, accuse l'oligarchie d'avoir provoqué à dessein l'insurrection dans le but d'effrayer l'Angleterre et de l'amener à effectuer l'union des Provinces.

Il n'entre pas dans notre pensée de nous faire l'apologiste du mouvement insurrectionnel de 1837 qui, malgré son retentissement, n'a été qu'une explosion bien partielle, car il n'a provoqué que trois engagements, peu considérables comme actions militaires, dans le district de Montréal. Sur qui doit-on en faire peser la responsabilité? Elle remonte principalement à quelques gouverneurs, et surtout à leur entourage, qui firent tout leur possible pour provoquer une levée de boucliers. M. Papineau s'est toujours défendu d'avoir voulu recourir aux armes. Dans les grands mouvements populaires, quand l'exaltation domine la foule, ce n'est plus la sagesse qui dirige, mais les plus exaltés qui prennent la tête du mouvement. Combien il aurait été plus sage de continuer l'agitation constitutionnelle en s'inspirant de l'exemple d'O'Connell! On n'aurait pas joué le jeu de ceux qui faisaient métier d'agents provocateurs de l'insurrection dans le but de nous perdre aux yeux de l'Angleterre. Combien il eût mieux valu accepter les concessions que nous offrait lord Goderich, ministre des colo-

nies! Mais l'heure de la conciliation était malheureusement passée. Dans les époques critiques, toute l'habileté consiste à céder à point. Une concession faite à la dernière heure a l'air d'être arrachée au pouvoir, et on ne lui en sait aucun gré. L'insurrection eut pour résultat immédiat de hâter l'union des Provinces projetée depuis plusieurs années. En nous associant au Haut-Canada, dont la population augmentait plus rapidement que la nôtre, grâce à l'immigration, le ministère crut qu'il aurait enfin raison de nous: à brève échéance, l'élément français serait noyé dans les flots plus considérables de la population anglaise. L'union, c'était le châtiment de la révolte, c'était aussi la réalisation d'un rêve longtemps caressé, mais que l'on n'avait pas osé jusque-là mettre à exécution, tellement il répugnait à la colonie.

(A suivre.) — A.-D. DE CELLES.

Le Gérant: MAURICE O'REILLY.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF ET C^o, 59, RUE DUPLISSIS.

HOTEL ST-PÉTERSBOURG

33-35, rue Caumartin, Paris

Dans la partie la plus centrale, près l'Opéra, les boulevards, la Madeleine, les Champs-Élysées. Installation de premier ordre. L'hôtel, complètement restauré, est sous la direction personnelle de M. PLAGGE, 160 chambres et salons particuliers, salle à manger de 250 couverts, restaurant, salon de dames, de lecture, fumoir. Bains, ascenseur.

PRIX MODÉRÉS

Chambres depuis 3 fr. Dîner 4 fr.

AUG. PLAGGE, Prop^r

BAR AMÉRICAIN

33-35, rue Caumartin

LE MEILLEUR BAR AMÉRICAIN DE PARIS

BOISSONS DE PREMIER CHOIX

VINS DE BORDEAUX

ET

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

MAISON RECOMMANDÉE

MM. A. DE LUZE & FILS

88, quai des Chartrons

A BORDEAUX

Pour tous renseignements et prix-courants s'adresser directement à la Maison ou à MM.

A. CAHEN ET F. GUILLERME

Représentants de la Maison A. DE LUZE et Fils, 30, rue St-Jean, à Montréal.

LIGNE DOMINION



PAQUEBOTS-POSTE CANADIENS ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Sarnia (Québec et Montréal)	26 août.
Labrador	1 ^{er} septembre.
Orégon	9 —
Vancouver	15 —
Toronto	23 —
Sarnia	30 —
Labrador	6 octobre.

Les bagages sont dirigés directement sur les steamers sans avoir besoin d'être visités par la douane anglaise.

PRIX DE PASSAGE DE PARIS

Première classe : 280 à 474 francs, suivant position de la cabine.

Deuxième classe : 210 francs

Les steamers de cette Compagnie, qui sont les plus grands et les plus beaux qui se puissent voir, sont renommés pour leur confort et l'excellent aménagement qu'ils offrent aux passagers de toutes les classes.

Pour plus amples renseignements, fret, billets, etc., s'adresser à R. H. GRAEFF, seul agent pour Paris, 9, rue Scribe, Paris

LIGNE ALLAN



PAQUEBOTS-POSTE CANADIENS Entre la France et le Canada SERVICE D'ÉTÉ

Circassian (Québec et Montréal)	25 août.
Assyrian (Halifax et St-Jean)	30 —
Mongolian (Québec et Montréal)	1 ^{er} septembre.
Sardinian	8 —
Carthaginian (St-Jean, Halifax et Montréal)	13 —
Numidian (Québec et Montréal)	15 —
Parisian	22 —
Caspian (St-Jean, Halifax et Baltimore)	27 —
Circassian (Québec et Montréal)	29 —
Mongolian	6 octobre.
Assyrian (St-Jean, Halifax et Montréal)	11 —
Sardinian (Québec et Montréal)	13 —
Numidian	20 —
Carthaginian (St-Jean et Halifax)	25 —
Parisian (Québec et Montréal)	27 —

La flotte de cette Compagnie est composée de trente-trois paquebots du plus fort tonnage dont le confort et la sécurité sont justement appréciés des voyageurs.

Sans spéciaux donnés aux passagers de troisième classe.

Prix de passage de Paris à Québec et Montréal, Halifax, Portland, ou Baltimore

Première classe : 345 à 480 fr., suivant position de la cabine. — Deuxième classe : 205 fr.

Pour Saint-Jean de Terre-Neuve.

Première cl. : 410 à 465 fr. — Deuxième cl. : 205 fr.

TARIFS SPECIAUX POUR LA TROISIEME CLASSE

MALLES POUR LE CANADA

Le Gouvernement canadien ayant renouvelé avec la Compagnie Allan le contrat pour le transport des Malles entre l'Angleterre et le Canada, le courrier sera expédié de nouveau à Halifax, Nouvelle-Ecosse, chaque semaine, par les paquebots de cette compagnie.

S'adresser pour tous renseignements à PITT & SCOTT, agents généraux pour le continent, 7, rue Scribe, Paris.

LIGNE BEAVER

de PARIS au CANADA

Via Liverpool directement

SERVICE D'ÉTÉ

Lake Ontario	20 août.
Lake Népigon	27 —
Lake Huron	3 Septembre.
Lake Superior	10 —
Lake Winnipeg	17 —
Lake Ontario	24 —
Lake Népigon	1 ^{er} octobre
Lake Huron	8 —
Lake Superior	15 —
Lake Winnipeg	22 —
Lake Ontario	29 —

PRIX DE PASSAGE

De PARIS à QUÉBEC et MONTRÉAL
1^{re} classe 315 et 335 fr. | 2^e classe 200 et 215 fr.

Arrangements spéciaux pour la 3^e classe (Emigrants)
Billets directs pour tous les points de Canada et des États-Unis

POUR PASSAGE, FRÊT ET EMIGRATION
S'adresser à

HERNU, PERON & C^{IE}

Agents d'émigration autorisés par le Gouvernement Français

A PARIS : 95, r. des Marais et 19, r. Auber
Au HAVRE : 4, place du Commerce.

Agents en France du Canadian Pacific Railway

Adresse télégraphique: HENRICUS (PARIS)
HAVRE

CONCESSIONS

GRATUITES

DE

TERRES

AU CANADA

65 hectares au Manitoba
et dans les territoires du
Nord-Ouest

40 à 85 hectares
dans les autres provinces

AVIS AUX COLONS

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées et à des prix très modérés, dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie anglaise.

Les fermiers, ainsi que les personnes qui désireraient se livrer à l'agriculture, trouveront des avantages sérieux à faire fructifier leurs capitaux au Canada. Les domestiques de ferme, laboureurs, bouviers, etc., ainsi que les servantes, seront assurés de trouver de bons appointements.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demandes d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire); ou à M. John Dyke, 15, Water Street, Liverpool, et à M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, 10, rue de Rome, Paris.

CHEMIN DE FER

DU

Pacifique - Canadien

PROVINCE DE QUEBEC

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ontario, Colombie anglaise

ROUTE DIRECTE ET RAPIDE

DE

L'Atlantique au Pacifique

SANS CHANGEMENT DE WAGON

BILLETS CIRCULAIRES

SPECIAUX

A L'USAGE DES TOURISTES

POUR TOUS LES POINTS DE

L'Ontario, des Grands-Lacs, du Manitoba, des territoires du Nord-Ouest, des Montagnes Rocheuses et de la Colombie anglaise.

Les wagons de cette compagnie sont renommés pour leur luxe et leur aménagement et ils offrent aux voyageurs le confort le plus parfait qui ait été encore réalisé. Des hôtels de premier ordre, dirigés par la Compagnie, se trouvent dans les principales gares. — Prix modérés.

La nouvelle route par le SAULT-SAINTE-MARIE est la plus courte et la plus pittoresque pour se rendre au Minnesota, au Dakota et au nord des États-Unis.

SERVICE REGULIER

DE

STEAMERS

De Première Classe

De Vancouver en Chine
et au Japon

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

S'adresser à

HERNU, PERON & C^{IE}

95, RUE DES MARAIS. — PARIS

et à

ARCHER BAKER

Agent général pour l'Europe

7, James street, LIVERPOOL

et

67 et 68, King William street, LONDRES